



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

Basse-Terre, le **25 AVR. 2019**

Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET
Tél. : 0590 99 38 02
Fax : 0590 38 65 15
Courriel : jerome.blanchet@guadeloupe.pref.gouv.fr

N° 2018/ **65** /SGAR

Madame le Député,

Par courrier daté du 21 janvier 2019, vous me demandez quelles actions a engagé le gouvernement en faveur de la problématique de l'eau potable, suite aux déclarations de la ministre des Outre-Mer, Madame Annick Girardin, et le Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Monsieur Sébastien Lecornu, lors de leur déplacement en Guadeloupe en mars 2018.

À cette occasion, la ministre des Outre-Mer et le Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire ont apporté leur soutien aux élus locaux en accompagnant le plan d'actions prioritaires (PAP) de 71 M€ sur trois niveaux :

- d'un point de vue financier, à travers un engagement à hauteur de 7,7 M€ dans le cadre du PAP ;
- d'un point de vue de l'ingénierie, avec l'appui d'une équipe dédiée d'ingénieurs du CEREMA ;
- d'un point de vue opérationnel, avec une « task force » des services de l'État pour accélérer les procédures d'autorisation et de lancement des travaux.

Concernant les aspects financiers, l'État accompagne le PAP au-delà de son engagement, portant sa part de contribution de 7,7 à 10 M€. L'État mobilise pour cela 4,1 M€ de crédits du ministère des Outre-Mer et 5,9 M€ du ministère de la Transition écologique et solidaire. La maîtrise d'ouvrage des opérations a été répartie entre les EPCI, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. L'état d'avancement des travaux est mis à jour régulièrement sur le site internet de la Préfecture.

Danièle OBONO
Députée de Paris
Groupe « La France insoumise »
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75 007 PARIS

S'agissant de l'ingénierie, l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) a été missionné dans un premier temps pour évaluer la pertinence des actions prévues au PAP, évaluer la faisabilité d'une fin des tours d'eau d'ici 2020 et proposer une méthodologie permettant l'atteinte de cet objectif. Cette mission a donné lieu à la restitution de deux rapports, l'un rendu en juillet 2018, l'autre en décembre 2018. L'IRSTEA a été missionné dans un second temps pour suivre les opérations du PAP et accompagner les autorités organisatrices et les opérateurs dans la mise en œuvre de ses recommandations. Cette seconde mission a donné lieu à un déplacement en mars 2019, qui sera réitéré en juin 2019. S'ajoute à cet appui, la mise en place récente d'un nouvel accompagnement proposé par la Régie Eau de Paris, en partenariat avec la Ville de Paris, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Cet accompagnement s'adresse aux opérateurs et poursuit le même objectif.

D'autre part, j'ai constitué une task force dont l'objectif est de permettre une sortie rapide et organisée de la crise systémique de l'eau. Cette task force se réunit chaque semaine à ma demande et fait intervenir aussi bien des compétences disponibles à la Préfecture (le corps préfectoral, un directeur de projet eau, un chef de projets structurants), que des compétences relevant de la sphère Etat (DRFIP, DEAL, AFD, CDC).

Enfin, sachez que les trois points évoqués plus haut constituent quelques-uns des principaux moyens mis au service d'une stratégie « eau en Guadeloupe » dont la finalité est le retour de la confiance des investisseurs et des usagers, sans quoi aucun service de l'eau potable et de l'assainissement ne pourra se rétablir durablement.

C'est pourquoi des réflexions ont été engagées entre élus pour aboutir à un mode de gouvernance unique attendu depuis de nombreuses années. Il est en effet primordial qu'une nouvelle organisation, délestée des charges de personnel et des dettes qui annihilent la capacité d'autofinancement des autorités organisatrices actuelles, puisse se mettre en place rapidement. Les élus s'y sont engagés.

Le rétablissement d'un service d'eau digne de notre République doit être une priorité pour améliorer le consentement des usagers à payer leurs factures d'eau et ainsi permettre aux opérateurs de retrouver des marges de manœuvre. C'est le sens des contrats de transition que l'on souhaite signer au plus vite avec les autorités organisatrices pour mettre fin aux tours d'eau et améliorer la santé financière des services d'ici début 2020. Il s'agit de contrats de progrès, dont le premier a été signé à Marie-Galante en mars 2018, mais dont le calendrier et les objectifs ont été resserrés pour correspondre à celui des opérations du PAP et à la mise en oeuvre de la nouvelle gouvernance en 2020. Un contrat de progrès sera par la suite signé avec cette nouvelle gouvernance.

L'amélioration de la confiance des usagers passe également par une plus grande transparence vis-à-vis des politiques publiques conduites sur le territoire. C'est l'objectif que poursuit le portail de l'eau (<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Portail-de-l-eau>), mis en place depuis novembre 2018, hébergé sur le site internet de la Préfecture, et que je vous invite à consulter.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

Philippe Luciani
